



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 3 avril 2018 à 19 h 30, au 145, rue Gingras, à la salle communautaire Le Bivouac, le conseil municipal entendra la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis à la rue de Grandpré, et désigné sous les numéros de lots 5 849 221, 5 849 222 et 5 849 223.

La dérogation vise à autoriser l'implantation de trois bâtiments principaux à vingt (20) mètres de la ligne des hautes eaux, alors que le règlement exige une marge à vingt-cinq (25) mètres. La disposition réglementaire visant l'objet de la présente demande est l'article 14A.3.7 du Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage et ses amendements.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 19^e jour de mars 2018.


Jacques Arsenault
Greffier